

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 MARS 2017
tenue sous la présidence de M. F. BORDA D'ÁGUA

Présent-e-s	:	Mme	C.	ARMAND	Conseillère municipale	
		M.	F.	BALMER	Conseiller municipal	
		M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal	
		M.	F.	BORDA D'ÁGUA	Conseiller municipal	
		M.	C.	COLQUHOUN	Conseiller municipal	
		Mme	A.	DÉRUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale	
		M.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal	
		M.	P.-Y.	FAVARGER	Conseiller municipal	
		M.	F.	GROSS	Conseiller municipal	
		Mme	C.	HEINIGER	Conseillère municipale	
		Mme	D.	JOTTERAND	Conseillère municipale	
		Mme	F.	LAMBERT	Conseillère municipale	
		M.	J.-P.	LECOUR	Conseiller municipal	
		M.	J.	LE GUERN	Conseiller municipal	
		M.	L.	MARTINEZ	Conseiller municipal	
		Mme	M	MATHEZ-ROGUET	Conseillère municipale	
		Mme	M.	MAYE	Conseillère municipale	
		M.	D.	MESSERLI	Conseiller municipal	
		Mme	A.-M.	NICOLAS	Conseillère municipale	
		Mme	M.	SOMMER	Conseillère municipale	
		Mme	M.	SOBANEK	Conseillère municipale	
			Mme	M.	GARCIA BEDETTI	Maire
			M.	J.-M.	KARR	Conseiller administratif
			M.	J.	LOCHER	Conseiller administratif
			M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
	Excusé-e-s	:	M.	J.	GAST	Conseiller municipal
		M.	J.	STROUN	Conseiller municipal	
		M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal	
		Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale	
Public	:	3 personnes				
Procès-verbal	:	Mme Eliane MONNIN				

ORDRE DU JOUR

Prestation de serment de Madame Martine MAYE.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2017.
2. Communications du Bureau.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.
5. Propositions du Conseil administratif.
 - 5.1. Extension de l'école primaire de Chêne-Bougeries : vote du crédit d'étude et financement de CHF 37'000 TTC.
 - 5.2. Transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier du montant représentant la valeur comptable de la parcelle et du bâtiment sis au N° 130 de la route de Chêne.
 - 5.3. Plan Directeur Communal : vote du crédit d'investissement et financement de CHF 150'000.- TTC.
 - 5.4. Versement d'une contribution au FIDU destinée au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements : vote du crédit d'investissement et financement CHF 731'600.- TTC.
6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

* * * * *

Le Président ouvre la séance ordinaire du Conseil municipal à 20h32 et souhaite la bienvenue aux participant-e-s. Il excuse l'absence de MM. Julien Gast, Thierry Ulmann, Jacques Stroun, ainsi que celle de Mme Hélène Wyss. Il annonce également le retard de Mme Marion Sobanek.

Le Président annonce qu'il n'a pas été saisi de motion, ni de résolution.

Prestation de serment de Madame Maye

Le Président indique que, suite à la démission de Mme Carla Saba, la majorité des signataires de la liste PLR de Chêne-Bougeries, sur laquelle était portée cette conseillère municipale démissionnaire, a présenté dans le délai prescrit une liste portant le nom de Mme Martine Maye.

Il convient donc de procéder à la prestation de serment de Mme Martine Maye.

Le Président demande à l'assemblée de se lever.

L'assemblée se lève.

Monsieur Flávio Borda d'Água, Président du Conseil municipal, prie Madame Martine MAYE de se lever et donne lecture de la formule de serment prévue par la loi :

"Je jure, ou je promets, solennellement :
d'être fidèle à la République et canton de Genève;
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir
consciencieusement les devoirs de ma charge;
de garder le secret de fonction sur toutes les
informations que la loi ne me permet pas de divulguer."

Mme Martine Maye répond « Je le promets ».

Applaudissements.

Le Président souhaite la bienvenue à Mme Maye au sein du Conseil municipal.

L'assemblée se rassoit.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2017

M. Le Guern s'aperçoit que toutes les lettres ont été portées en annexe, plutôt que dans le procès-verbal lui-même. Il trouve cela dommage parce que le procès-verbal est le seul document que les communiens qui ont écrit au Conseil municipal peuvent consulter par la suite, sur le site Internet ou ailleurs, pour voir si leur courrier a bien été lu et si ce dernier a été lu en entier ou non. M. Le Guern sait bien qu'une lettre mentionnée en annexe faisait trente pages et qu'elle a été résumée en séance, mais il faudrait au moins retranscrire dans le procès-verbal ce qui a été résumé.

Le Président prend acte de cette remarque.

- Le procès-verbal est adopté par 16 voix pour et 3 abstentions.

2. Communications du Bureau

Le Président indique que Mme Fraternali, qui remplaçait Mme Bolognino dans le cadre de son congé maternité, a quitté l'administration municipale. Il fait circuler une carte pour ceux qui voudraient lui laisser un petit message.

Le Président signale que, suite à la démission de M. Hatt-Arnold et de Mme Saba, le groupe PLR a revu les présences en commission afin d'intégrer les deux nouveaux membres, Jean-Philippe Lecour et Martine Maye. Le Président livre au Conseil municipal la nouvelle distribution PLR au sein des commissions.

Commission Territoire et rénovation du village de Chêne-Bougeries

Sont commissaires : M. Thierry Ulmann, Mme Monica Sommer, Mme Florence Lambert, M. Christian Colquhoun et Mme Martine Maye.

Commission Biodiversité et Espaces publics

Sont commissaires : M. Jacques Stroun, Mme Martine Maye, Mme Marianne Mathey-Roguet, M. Lester Martinez et M. Frédéric Balmer

Commission Sociale

Sont commissaires : M. Julien Gast, Mme Anne Déruaz-Lombard, M. Lester Martinez, Mme Florence Lambert et M. Jean-Philippe Lecour

Commission Culture

Sont commissaires : M. Flávio Borda d'Água, Mme Martine Maye, Mme Florence Lambert, Mme Anne Déruaz-Lombard et Mme Monika Sommer

Commission Petite Enfance et Jeunesse

Sont commissaires : M. Jacques Stroun, M. Flávio Borda d'Água, Mme Anne Déruaz-Lombard, M. Julien Gast et Mme Marianne Mathez-Roguet

Commission Finances

Sont commissaires : M. Marc Fassbind, M. Christian Colquhoun, M. Jean-Philippe Lecour, Mme Monika Sommer, M. Lester Martinez

Commission Bâtiments et Travaux

Sont commissaires : M. Thierry Ulmann, M. Frédéric Balmer, M. Christian Colquhoun, Mme Marianne Mathez-Roguet et M. Marc Fassbind

Ce document sera transmis à l'administration communale afin que cette dernière mette à jour la liste des commissions.

En vue du voyage du Conseil municipal qui aura lieu les 6 et 7 mai prochain, le Président fait circuler une liste de préinscription afin de pouvoir mener à bien l'organisation de cette sortie.

Une seconde liste circule concernant la sortie prévue le samedi 8 avril à 10h00 au Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Le Président donne ensuite lecture de divers courriers :

- Le Président a reçu, peu après la dernière séance du Conseil municipal, une lettre de M. Serge Bulliard, chef du service des routes (DETA), datée 19 janvier 2017, en réponse à un courrier du groupement I-FORM SA, chez M. Jean-Pierre Ador, qu'il avait lu lors de cette séance concernant la route cantonale 2, route de Chêne à Chêne-Bougeries.

La problématique que vous soulevez concernant la présence de dalles de béton en mauvais état et générant du bruit est bien connue.

Au vu de l'état de ces dalles de béton, il sera vraisemblablement nécessaire de les démolir et de les remplacer par une nouvelle structure de chaussée. Ce type de travaux, de par son ampleur et son coût, n'a rien à voir par comparaison à un simple reprofilage en phonoabsorbant qui consiste à remplacer quelques centimètres de revêtement de chaussée.

En outre la pose de revêtement phonoabsorbant doit être coordonnée au projet de requalification de la route de Chêne, qui fait partie du projet d'agglomération (mesure 36-1-17) et dont les crédits d'étude et de réalisation ont récemment été votés. En parallèle, le service des routes engagera les études d'un projet d'assainissement afin de définir les mesures à mettre en place. Pour information, la commission de suivi des projets d'assainissement du bruit routier (PRASSOB), a validé partiellement les études de la RC 2, soit pour la rue de Chêne-Bougeries et de Genève, mais pas encore pour la route de Chêne.

Suivent les salutations d'usage.

- Le Président a reçu une lettre, datée 25 janvier 2017, de Mme Valérie Buchs, secrétaire du Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT) au sujet de l'association Pop e Poppa, « EVE Nouveau Prieuré », dont il donne lecture :

Monsieur le Président,

Vous trouverez en annexe notre courrier envoyé ce jour en recommandé à Me Vadim Harych, avocat à l'étude Banna et Quinodoz concernant l'association Pop e Poppa.

Nous vous remercions de bien vouloir le lire à votre prochaine séance du Conseil municipal.

Suivent les salutations d'usage.

Le Président indique que le courrier envoyé à Me Harych a la teneur suivante :

Maître,

Nous faisons suite à vos courriels des 16 et 19 janvier relatifs aux conditions de travail du personnel de l'EVE Nouveau Prieuré transféré au 1^{er} janvier 2017 à l'association Pop e Poppa.

Nous mettons en demeure votre mandante, l'association Pop e Poppa, de se déterminer de manière exhaustive et sans ambiguïté sur les différents problèmes clairement exposés dans nos courriers des 28 novembre, 15 décembre et 23 décembre 2016. Comme déjà exposé dans notre courriel du 18 janvier 2017, nous avons été pour le moins étonnés de constater que le personnel reçoive durant la fermeture de l'institution un avenant à leur contrat de travail avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017 et une nouvelle mouture du règlement du personnel de Pop e Poppa qui ne tienne pas compte de nos échanges, avec injonction de signer cet avenant dans les 5 jours.

Le personnel, dans son écrasante majorité, n'a pas signé cet avenant puisqu'il n'était pas conforme et a adressé à votre mandante une lettre collective en date du 13 janvier 2017. Cette lettre conclue à ce qu'une rencontre collective soit organisée en présence de la soussignée. Nous avons proposé deux dates à cet effet, sans succès.

Monsieur Chave, représentant de l'association Pop e Poppa, s'est rendu le lundi 23 janvier 2017 au colloque d'équipe qui ne réunit pas l'ensemble du personnel concerné et hors notre présence. Il a répondu oralement à quelques questions de façon non exhaustive et prétendu que des réponses écrites (à qui ?) valaient avenant à leur contrat et qu'il s'agissait d'un malentendu. A l'issue de cette rencontre, il a été

affirmé que le personnel allait recevoir une synthèse écrite des réponses attendues concernant l'avenant à son contrat et au règlement du personnel de Pop e Poppa, ceux-ci n'étant pas conformes à leurs conditions de travail avant transfert au sens de l'art. 333 du Code des obligations.

Le personnel attend cette synthèse écrite pour examen avant signature d'un avenant approprié. Il demande que la rencontre sollicitée en présence du syndicat qu'il a mandaté pour se faire soit ensuite organisée pour faire le point. Nous réservons d'ores et déjà les 6 à 9 février à 19h00 à cet effet.

Nous ne cachons pas une lassitude certaine dans cette affaire et notre sentiment que votre mandante n'a pas de véritable volonté de se conformer aux dispositions légales en matière de transfert des rapports de travail. C'est pourquoi nous vous prions de transmettre à votre mandante notre demande de conclure à satisfaction cette affaire dans les meilleurs délais et dans le respect du personnel qui demeure dans l'incertitude quant à ses conditions de travail auprès de son nouvel employeur Pop e Poppa.

Suivent les salutations d'usage.

- En date du 30 janvier 2017, le Président a reçu un courrier de M. Pierre Alain Girard, directeur général ad intérim de l'office de l'urbanisme (DALE), également adressé à M. Jean Le Guern, Président de la commission Territoire, concernant la route J.-J. Rigaud et le chemin De-La-Montagne, le projet de modification des limites de zones N° 29'851-511 et le projet de PLQ N° 29845-511.

Suite aux enquêtes publiques des projets cités en référence dont les procédures se sont terminées le 12 décembre 2016, nous vous informons que les dossiers respectifs contenant les lettres d'observations et les réponses de notre département vous seront transmis mi-février 2017

Conformément aux dispositions prévues au sens de l'article 16 alinéa 4 LaLAT, votre Conseil municipal devra nous communiquer son préavis dans un délai de 60 jours à compter de la réception des documents précités.

Nous vous invitons donc, d'ores et déjà à prévoir le passage de ces dossiers auprès de votre Conseil municipal.

Suivent les salutations d'usage.

- En date du 13 février 2017, le Président a reçu un courrier de l'association Pic-Vert, dont les volumineuses annexes seront transmises aux conseillers municipaux, concernant la réponse qu'elle fournit à la politique suivie par le Conseil d'Etat visant la création de logements dans le canton de Genève.

Nous avons le plaisir de vous remettre ci-joint, les documents suivants :

- *la réponse de l'association Pic-Vert Assprop Genève au rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la mise en œuvre de la politique cantonale du logement dans le cadre de la réalisation du Plan Directeur cantonal 2030 (RD 1108) ainsi que ses observations sur la modification dudit plan actuellement en enquête publique.*
- *une synthèse de cette réponse*
- *un communiqué de presse.*

Le contenu de ces documents est explicite et nous vous en souhaitons bonne lecture. Notre association formule le souhait qu'ils puissent permettre d'ouvrir un dialogue constructif avec les autorités genevoises au sujet de l'aménagement de notre Canton. Suivent les salutations d'usage.

- En date du 23 février 2017, le Président a reçu une invitation au colloque du printemps 2017 de la Coordination des villes de Suisse romande qui se déroulera le 24 mars 2017 à 14h15 à Genève et qui aura comme thème « L'évaluation : outil central du pilotage des politiques publiques ». Le Président distribue quelques programmes et fait circuler une liste d'inscription. Celles et ceux qui le souhaitent peuvent s'inscrire jusqu'au 20 mars 2017 en vue d'assister à ce colloque.
- Un courrier, daté 28 février 2017, a été reçu de l'Association des Communes Genevoises concernant le droit d'opposition des conseillers et conseillères municipales concernant la décision de l'assemblée générale de ladite association relative à la participation du Fonds Intercommunal (FI) au financement du spectacle « La saga des géants » de la compagnie Royal de Luxe soumise au droit d'opposition des conseillers municipaux selon l'art. 79 de la LAC. Le droit d'opposition court jusqu'au 18 avril 2017.
- Le Président a reçu un courrier de la part de Mme Caroline Barde, daté 6 mars 2017.

Je fais suite au courrier du 10 février 2017 de M. Delabrière concernant les enquêtes publiques n° 1890 et 1891.

Mes observations ayant été ajoutées aux dossiers pour que le Conseil municipal de la Commune de Chêne-Bougeries puisse en prendre connaissance avant l'élaboration de ses préavis, je souhaite également être entendue lors de la séance de discussion concernant ces 2 projets.

Si toutefois une audition n'était pas possible, je vous transmettrai mes suggestions par courrier.

Suivent les salutations d'usage.

Le Président transmet ce courrier à M. Le Guern, Président de la commission Territoire.

- Le dernier courrier, dont le Président donne lecture, date du 7 mars 2017. Il s'agit d'une réponse de l'association Pop e Poppa au courrier que le SIT a adressé le 25 janvier 2017 à Me Vadim Harych.

Référence est faite au courrier du syndicat SIT à Me Vadim Harych, conseil de l'Association Pop e Poppa du 25 janvier 2017, dont une copie a été adressée pour information au Conseil municipal de Chêne-Bougeries.

Afin que les Conseillers municipaux soient parfaitement informés de la situation, nous tenons, par la présente, à vous faire part des éléments suivants que nous vous remercions de leur transmettre dans l'hypothèse où le courrier du syndicat SIT susmentionné leur serait lu et/ou envoyé.

Lors d'un colloque institutionnel qui s'est déroulé le 23 janvier 2017, les collaborateurs de l'EVE Nouveau Prieuré ont sollicité, de leur employeur, que leur soit transmis un document de synthèse récapitulant les questions soulevées dans le cadre du transfert des rapports de travail entre la Ville de Chêne-Bougeries et l'association Pop e Poppa.

Ledit document a été adressé par courrier à l'ensemble du personnel en date du 26 janvier 2017.

Par courriel du 25 janvier 2017 et avant que le courrier du syndicat SIT ne lui parvienne, notre avocat, Me Vadim Harych, s'est adressé à Mme Valérie Buchs du syndicat SIT, afin de lui proposer des dates pour une rencontre.

Par courriel du 1^{er} février 2017, Me Vadim Harych a adressé un nouveau courriel à Mme Valérie Buchs dans le cadre duquel une copie du courrier et du document de synthèse adressé à l'ensemble du personnel lui a été transmis pour information.

En outre, Me Vadim Harych a pris acte, suite à un entretien téléphonique avec Mme Valérie Buchs, que les dates proposées dans son courriel du 25 janvier 2017 ne convenaient pas au syndicat SIT et que ce dernier reprendrait contact avec lui si une séance était nécessaire suite à la transmission du document de synthèse susmentionné.

Depuis le 1^{er} février 2017, le syndicat SIT n'a pas directement ou indirectement repris contact avec notre Association.

Depuis cette date, les collaborateurs de l'EVE Nouveau Prieuré n'ont pas non plus sollicité de compléments d'informations spécifiques.

Compte tenu de ce qui précède, il semblerait que les craintes des collaborateurs de l'EVE Nouveau Prieuré et du syndicat SIT ont pu être dissipées et le personnel rassuré à satisfaction.

*Nous restons bien évidemment à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter.
Suivent les salutations d'usage.*

Arrivée de Mme Sobanek à 20h55.

3. Communications du Conseil administratif

Le Président donne la parole à Mme Garcia Bedetti, Maire

AFFAIRES SOCIALES

Je tiens à remercier tout particulièrement celles et ceux d'entre vous qui ont pris la peine d'assister samedi dernier au temps d'échange avec nos habitantes et habitants en présence des associations et entités subventionnées par la ville de Chêne-Bougeries dans le domaine de l'aide au développement et dans celui de l'aide sociale Genève.

Cette rencontre a connu un franc succès dans la mesure où j'ai eu le plaisir d'accueillir à cette occasion plus de 80 représentantes et représentants de ces associations réunis autour de

25 stands d'information et d'animation, ainsi que nos partenaires de la Fédération genevoise de coopération, dont nous avons fêté le 50^{ème} anniversaire en 2016 et avec qui notre ville a signé, il y a quelques années déjà, un accord-cadre.

Je rappellerai également que notre ville figure parmi les 9 communes genevoises en dehors de la ville de Genève, dont les contributions sont les plus importantes dans le domaine de l'aide au développement et souhaite également remercier mes collaboratrices du service Social communal qui constituent une équipe compétente et passionnée et qui me soutiennent activement par leurs précieux conseils dans l'attribution des subventions communales dans le domaine de la solidarité, que cette dernière soit régionale, voir plus locale.

J'ai eu énormément de plaisir d'assister à l'inauguration de la friperie de Carrefour Rue au 154 rte de Malagnou, inauguration à laquelle la responsable du bureau social et moi-même ont été conviés vendredi 3 mars. Ce fut un moment très convivial et touchant de pouvoir assister à un défilé de mode accompagné merveilleusement en musique par un des habitants. Je proposerai prochainement à la commission sociale d'organiser un évènement avec les habitants de ce hameau.

Par ailleurs, notre Conseil a préavisé favorablement, durant les mois de janvier et février, **15** dossiers de naturalisation concernant au total **21** personnes.

DIVERS

Notre Conseil a reçu lors de sa séance du 22 février Messieurs Gilles Rüfenacht et Eric Dunant, respectivement directeur et architecte de la clinique des Grangettes.

À cet égard, sachez que cette dernière projette de développer une activité ambulatoire ainsi qu'un centre de réhabilitation au sein de la propriété sise à hauteur du N° 112 de la route de Chêne. Un projet de construction d'un pavillon viendrait compléter la maison existante.

Le projet de réaménagement des espaces extérieurs permettrait au demeurant d'étendre le parc des Grangettes et également d'ouvrir les jardins sur la route de Chêne.

Par ailleurs, la clinique a fait l'acquisition en 2016 d'une villa au 22 chemin des Grangettes et y développe actuellement une activité de consultations gynécologiques spécialisée dont une antenne du Centre du sein de Genève.

Dans un tout autre domaine, notre Conseil a décidé lors de sa séance du 1^{er} février d'inviter désormais lors de la traditionnelle présentation des vœux, les commerçants nouvellement établis sur le territoire communal.

CULTURE

Les événements à venir

Le **14^{ème} festival de Marionnettes** se déroulera à **la salle communale Jean-Jacques Gautier** et à **l'Espace Nouveau Vallon, les 11 et 12 courant, soit ce week-end**. Toujours en collaboration avec la Compagnie des Croquettes, spectacles et ateliers sont à nouveau au programme pour un beau week-end dédié aux contes pour petits et grands.

Une soirée Fado aura lieu à la **salle communale Jean-Jacques Gautier le vendredi 17 mars dès 19h30** pour un apéritif, suivi d'un dîner spectacle, mettant à l'honneur le célèbre artiste **Mickaël Salgado**. Ce voyage nous conduira au cœur des traditions portugaises entre musique typique et découverte culinaire.

Puis, nous vous attendons nombreux **le jeudi 23 mars à 18h30 à l'Espace Nouveau Vallon pour le vernissage de l'exposition « Formes & Couleurs » qui célébrera les 20 ans de création de Mme Antoinette Deley**, ainsi que les 50 ans de peinture de **M. Michel Gautier**, réunis pour cette occasion. C'est une exposition mêlant harmonie de couleurs, de textures, de découvertes et d'émotions qui vous sera proposée du 24 mars au 9 avril. A noter que les samedis et dimanches, nos fidèles équipes d'animation proposeront divers ateliers créatifs.

Le traditionnel **Concert de Printemps** proposé **par l'ensemble baroque Buissonnier** sous la direction de Vincent Thévenaz aura lieu **le mardi 28 mars à 20h00 à la salle Jean-Jacques Gautier**. Avec un programme pour petite formation, ce concert intimiste saura certainement vous séduire autour des œuvres de Georg Philipp Telemann, Antonio Vivaldi et Johann Sebastian Bach.

Pour ceux qui n'auraient pas encore pris leurs billets, n'oubliez pas le récital chant et piano **« Paysages Intérieurs » qui aura lieu le dimanche 9 avril à 17h00 à la salle communale Jean-Jacques Gautier toujours**. Ce voyage à travers la mélodie, le Lied et l'opéra vous est proposé par une soprano de Chêne-Bougeries, **Aurélie Jaeckle**, accompagnée de **Julien Painot** au piano ; le décor de l'artiste peintre Martine Cherix faisant par ailleurs partie intégrante du projet.

Enfin, à l'issue de l'Assemblée Générale de La Lyre de Chêne-Bougeries, qui s'est tenue le mercredi 1^{er} mars 2017, nous souhaitons vous confirmer que des festivités importantes mettront à l'honneur La Lyre de Chêne-Bougeries pour son 125^{ème} anniversaire les 29 et 30 septembre ainsi que le 1^{er} octobre 2017, ceci dans le cadre de la 120^{ème} fête cantonale des musiques de campagne genevoise. Une grande tente sera installée pour l'occasion sur la place Colonel-Audéoud afin d'accueillir de nombreux concerts et autres événements musicaux. A noter qu'une soirée de gala en l'honneur de cette célébration de La Lyre de Chêne-Bougeries aura lieu le vendredi 29 septembre au soir, et qu'un grand défilé des fanfares aura lieu le dimanche 1er octobre à 11h00. Le programme complet de ce week-end festif et musical vous sera communiqué ultérieurement.

Par ailleurs et dans l'attente d'un bilan complet, je tiens à souligner d'ores et déjà le grand succès remporté par les ateliers musicaux organisés dans le cadre des activités parascolaires et pour lesquels la commune avait mis à disposition une subvention extraordinaire et un soutien logistique important.

Force est de constater que le comité de La Lyre de Chêne-Bougeries est à nouveau très dynamique, propose de beaux projets et a retrouvé sa motivation, ce qui me satisfait tout particulièrement.

MOBILITE

Réponse à la motion pour un rétablissement de l'arrêt « Chêne-Bougeries» de la ligne TPG n° 12

Donnant suite à la motion précitée, j'ai rencontré Messieurs Benoît Pavageau et Gérard Widmer de la DGT, respectivement Directeur de la Direction des Transports Collectifs et Directeur de la Direction d'Arve-Lac, en date du mercredi 8 février.

Il s'agissait de discuter la teneur de la motion 1612, réclamant notamment d'obtenir un calendrier précis des travaux de la route de Chêne, de prévoir des mesures transitoires diminuant les désagréments pour les usagers de cet arrêt et in fine de négocier avec le DETA

son rétablissement au plus vite, jusqu'à la création d'un arrêt provisoire devant la mairie de Chêne-Bougeries et jusqu'au début effectif des travaux.

Il n'est néanmoins pas possible d'établir un calendrier réaliste pour l'heure, des travaux prévus sur la route de Chêne, ces derniers étant conditionnés à la levée d'oppositions en relation avec le déplacement de la voie de rebroussement pour le tram 12 sur la rue de Savoie, proche de la gare des Eaux-Vives. Il est également nécessaire de pouvoir planifier les travaux par rapport à un giratoire à la hauteur de la clinique des Grangettes, si sa faisabilité est confirmée.

Concernant la ligne 34, des variantes sont à l'étude comme vous l'avaient expliqué la DGT et les TPG, lors de la séance de la commission « Territoire et rénovation du village de Chêne-Bougeries » du 7 mars 2016; aucune décision n'a néanmoins encore été arrêtée.

Des mesures transitoires, comme le rétablissement de l'arrêt à la rue de Chêne-Bougeries ou la création d'un arrêt provisoire devant la mairie, ne seront visiblement pas adoptées par l'autorité cantonale, seule habilitée à prendre de telles décisions.

En effet, la suppression de l'arrêt à la rue de Chêne-Bougeries fait partie d'un projet global visant à améliorer la vitesse commerciale de la ligne 12 et à réduire le nombre de véhicules engagés pour atteindre une économie de CHF 1 million par année; de surcroît, la DGT avait enregistré très peu de réactions, en relation avec la suppression de cet arrêt, au moment de notre rencontre.

La création d'un arrêt provisoire, dans l'attente du déplacement définitif de l'arrêt «Grange-Falquet » en direction de la Mairie, serait techniquement possible mais coûterait presque autant qu'un définitif pour successivement être détruit et reconstruit; un choix donc irrationnel du point de vue financier. En définitif il sera réalisé dans la continuité des travaux sur la route de Chêne, financée par le Canton.

J'ai, par ailleurs, profité de cet entretien, pour fixer une séance publique relative à l'avenir des transports publics dans le secteur de la Gradelle, en relation avec le développement du quartier, l'augmentation des habitants et l'implémentation de l'école de commerce.

Cette présentation publique, menée par la DGT et organisée en partenariat avec la direction du CO, aura lieu dans l'aula du Cycle de la Gradelle : le 2 mai à 20h00 – merci de réserver d'ores et déjà cette date; des invitations vous parviendront, bien évidemment, en temps utile.

Sécurité des cyclistes, route du Vallon, carrefour route de Chêne

Dans la continuité de notre démarche participative, menée dans les quartiers de Conches et de l'Ermitage, relative notamment à la sécurisation des zones 30 et de la mobilité douce, notre service Jeunesse, prévention et sécurité a organisé une séance-terrain avec notre mandataire, Urbaplan, en date du 6 février, ceci afin d'évaluer la possibilité de sécuriser le cheminement-cyclistes par la route du Vallon, en utilisant notamment le DP communal.

Une analyse sommaire et offre y relative sont attendues pour la mi-mars; une amélioration devrait être notamment possible à la hauteur des places de stationnement en face de l'État civil où un abattage d'arbres en mauvais état sanitaire avait été autorisé par la DGAN.

Par ailleurs, le relevé des radars préventifs - installés par la Police municipale, sur la route du Vallon direction route de Chêne du 8 au 19 février et direction route de Malagnou du 24 février au 5 mars – nous indique que si la majorité des véhicules respecte la vitesse maximale de 50km/h (vitesse moyenne de, respectivement, 47 et 46 km/h sur l'ensemble des véhicules), des pics de vitesse très préoccupants ont également été enregistrés, avec plusieurs dizaines de voitures relevées à plus de 80 km/h, voire à plus de 100km/h.

J'écrirai ainsi à la Police cantonale afin de réitérer notre demande de pose d'un radar fixe sur ce tronçon, où l'on enregistre des excès, qui vont jusqu'à s'inscrire dans la catégorie de « délits de chauffards », en application de Via Secura.

Quant à la sécurisation des cyclistes au carrefour de la route de Chêne - chemin De-La-Montagne, l'objectif de l'État est d'inclure cette problématique dans le réaménagement global de la route de Chêne.

Stationnement pour personnes à mobilité réduite

Donnant suite à la question de Madame Armand, il y a lieu de relever que toute personne « porteuse de handicap » peut obtenir une « carte de stationnement pour personne à mobilité réduite » auprès du service de délivrance de documents au public situé dans le nouvel Hôtel de Police. Ce type de carte donne notamment la possibilité de se stationner de manière illimitée sur toute case de stationnement, quel que soit la durée prescrite pour les autres usagers, sans disque et sans « macaron ».

Cette information est désormais relayée sur notre site Internet, sous la rubrique « Mobilité », conformément à la proposition de Madame Armand. Au sujet de la signalétique, rien ne nous empêcherait légalement, selon la DGT, de compléter nos panneaux de stationnement, pour les zones macarons, par une plaquette blanche faisant état de cette possibilité. À ce jour, aucune commune n'a procédé de la sorte et ces ajouts de panneaux auraient bien évidemment un coût.

Nous l'évaluerons néanmoins puisque rappeler cette possibilité représente une forme de respect pour les personnes à mobilité réduite.

JEUNESSE

Rencontre avec les jeunes de « Lâche pas ton pote »

J'ai rencontré, en date du 8 courant, en présence de la commune de Chêne-Bourg et des TSHM, une grande partie de l'équipe de « Lâche pas ton pote », afin de faire le point sur cette prestation de prévention et réduction des risques par les pairs en matière de consommation d'alcool et produits psychotropes dans nos espaces publics, un projet-action, qui en est à sa 5ème édition, suite à son lancement dans le parc Stagni, le 09 juin 2013.

« Lâche pas ton pote » est aujourd'hui un projet connu par les jeunes qui fréquentent nos espaces publics : les membres de l'équipe, rétribués en petits jobs par les communes de Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg, délivrent des conseils de prévention et de respect de l'environnement auprès de leurs pairs; avec ce projet, qui a comme premier objectif la promotion et préservation de la santé et de la sécurité de notre jeunesse, nous avons également atteint un degré satisfaisant de propreté dans nos parcs et espaces publics.

Les équipes de « Lâche pas ton pote » interviennent également dans le cadre des établissements scolaires, plus particulièrement aux abords des collèges de Candolle et

Claparède; elles ont développé, aux côtés des TSHM, une collaboration très constructive avec l'EFP de Conches depuis 2016, ce dont je me réjouis particulièrement, s'agissant de soutenir des jeunes fragilisés et en demande de dialogue.

Nous comptons donc bien continuer à promouvoir et financer ce beau projet, dont l'efficacité réside précisément dans le fait qu'il s'inscrit dans la durée, à l'attention de jeunes par d'autres jeunes, dans le cadre d'une démarche réaliste de « réduction des risques ».

Des Chênes

En partenariat avec la commune de Chêne-Bourg, avec les TSHM « Chêne & Co » et la Ludothèque, nous organisons, cet été, la deuxième édition de notre « fête intergénérationnelle de la rentrée » : le festival « Des Chênes » :

Du mardi 22 au samedi 26 août, des activités et animations pour enfants auront lieu dans le parc Sismondi; le vendredi et le samedi soir, des jeunes musiciens de la région s'y produiront en « scène libre ».

Vu l'intérêt suscité par la 1ère édition de ce festival, nous avons décidé d'élargir, cette année, notre offre à des enfants, qui ne pourraient être accompagnés par des adultes, en renforçant l'encadrement par de le biais de moniteurs. Les inscriptions auront lieu, après Pâques, dans les Centres de loisirs, PasSage 41 et le SPOT et dans les écoles primaires.

C'est aussi avec grand plaisir que je vous informe que le Mouvement Jeunesse Suisse Romande (mjsr) sera, cette année, présent à « Des Chênes », par le biais de son très beau projet de plateforme scientifique et de ses activités pour enfants de 3 à 12 ans, leur permettant d'explorer « la science autrement » : une manière ludique de susciter la curiosité intellectuelle de nos enfants, en parfaite cohérence avec « une fête de la rentrée ».

Inutile de vous dire que nous vous attendons nombreuses et nombreux, à cette occasion.

Le Président donne la parole à M. Karr, Conseiller administratif

TERRITOIRE ET VILLAGE DE CHENE-BOUGERIES

Une présentation du projet de modification des limites de zones N° 29'851-511 ainsi que du plan localisé de quartier dit « Rigaud Sud » qui y est lié, a eu lieu hier soir devant les membres de la commission Territoire, en présence de Mme Anne Vuichard et de M. Olivier Sonderegger, respectivement cheffe de service Drize-Lac et urbaniste à l'Office de l'Urbanisme (DALE).

A cette occasion, M. Darius Golchan, architecte associé au bureau successeur de l'Atelier coopératif d'architecture et d'urbanisme (ACAU), a eu l'opportunité de présenter aux commissaires, en seconde partie de séance, les grandes lignes du projet architectural comprenant la construction de 268 logements.

Par ailleurs, une soixantaine d'observations, de « assez réservées » à « très réservées », ont été formulées dans le cadre des enquêtes publiques qui viennent de se terminer. Les membres de la commission seront appelés à délivrer leur préavis, après audition et discussion, lors de leur prochaine séance prévue le 22 mars étant encore précisé que cet objet devra figurer à l'ordre du jour de la prochaine séance de votre Conseil prévu le 6 avril 2017, ceci afin de respecter les délais légaux qui nous sont imposés par l'Etat.

Par ailleurs, le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 1^{er} février, de ne pas formuler d'observations particulières concernant l'inscription des bâtiments N° B150 et B155, du portail d'entrée non cadastré et de la parcelle 2540 du cadastre communal, à l'inventaire des immeuble dignes d'être protégés, ceci suite à un courrier y afférent reçu de Mme Sabine Nemec-Piguet, directrice générale de l'OPS.

Dans le domaine du Territoire toujours, sachez encore que les consultations relatives à la première révision du Plan Directeur Cantonal Genève 2030 ont débuté. Ce dossier sera traité en commission Territoire en vue d'un préavis en juin prochain.

Dans le même horizon temporel, concernant le village de Chêne-Bougeries, votre Conseil devrait être saisi, d'un crédit d'investissement et financement relatif à l'espace public intérieur ainsi qu'au chantier A, après présentation du devis général.

Pour l'anecdote, sachez que le bâtiment sis au n° 27 a pu être entièrement vidé, ce qui a nécessité l'évacuation de 9 tonnes de matériel dont 2,5 tonnes de bois, 720 kg de ferraille, et environ 6 tonnes de matériel en vrac.

Enfin, pour donner suite à une intervention de Mme la Conseillère municipale Marion Sobanek et afin de donner un peu de vie à la façade murée du 27, rue de Chêne-Bougeries, ainsi qu'à la façade située du côté du chemin de la Fontaine, un mandat de créations murales a été confié à Mme Marion Jiranek, dont nous devrions recevoir bientôt les projets développés depuis le début de l'hiver, avec pour objectif de pose le début du printemps. Une fois le chantier débuté, ces ouvrages seront déplacés sur d'autres façades en voie de rénovation dans le village.

BIODIVERSITE ET ESPACES PUBLICS

Concernant mon dicastère de la Biodiversité et des Espaces publics, les membres de la commission homonyme ont assisté, lors de leur séance du 31 janvier, à une présentation fort intéressante de M. Pierre-André Magnin, biologiste et responsable de la « Charte des jardins » concernant la thématique de la « pollution lumineuse » et de son impact sur la biodiversité et la santé.

A cet égard, je ne peux que vous encourager à lire ou relire la présentation qui était jointe au procès-verbal de la séance.

Par ailleurs, la commission sera saisie, lors de sa prochaine séance prévue le 28 mars, de la question du « sentier nature » à créer, suite à une motion de votre Conseil.

A cet égard, le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 1^{er} mars, de confier un mandat relatif à la connectivité écologique des espaces verts situés sur le territoire communal au Conservatoire et Jardin botaniques de la ville de Genève, ceci pour un montant arrêté à CHF 18'000.- HT.

Concernant la Voie verte, les travaux paysagers sur le toit de la tranchée couverte entre les Eaux-vives et le Foron ayant commencé, la direction de projet CEVA et le DETA ont souhaité organiser le lundi 20 mars de 11h30 à 13h00 un événement autour des « Premières plantations Voie verte ».

Ainsi, rendez-vous vous est donné pour l'occasion sur le chantier au niveau du chemin De-La-Montagne 11.

TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET COMMUNICATION

Concernant les technologies d'information et communication, mes collègues ont pu assister, lors de la séance de notre Conseil du 1^{er} février, à une présentation de l'état d'avancement du projet de refonte de notre site Internet communal par la représentante de la société Why! open computing SA.

Suite à cette présentation, une évolution graphique qui tende un peu moins sur le vert ainsi qu'un certain nombre de modifications sont en cours. Le projet avance. Nous sommes en train de planifier une phase de test de ce site durant l'été, et éventuellement une production à l'automne.

FEU ET PC

Sachez que le Conseil administratif a accepté, lors de sa séance du 25 janvier, la démission du sapeur Fabien Rossi, de la compagnie 21 des pompiers volontaires de Chêne-Bougeries, ceci sur proposition du commandant, comme à l'accoutumée.

Le Président donne la parole à M. Locher, conseiller administratif.

BATIMENTS ET TRAVAUX

Concernant le domaine des Bâtiments et Travaux, le service des routes de la Direction générale du génie civil a prévu un renouvellement des enrobées bitumineuses sur un tronçon d'environ 320m situé entre le chemin de la Fontaine et l'avenue Grison à Chêne-Bourg, ceci en tant que mesure sur la protection contre le bruit.

En conséquence, et dans la mesure où la commune est propriétaire des collecteurs du réseau secondaire ainsi que des branchements situés sous ce tronçon, leur état sera vérifié afin d'éviter d'éventuels travaux ultérieurs sur la nouvelle couche de roulement.

Par ailleurs, les regards sur la chaussée seront abaissés d'environ 15cm puis remis à niveau à la fin du chantier, ceci pour des impératifs de sécurité en rapport avec l'importance de profondeur de rabotage.

Ainsi et dans la mesure où les dispositions contenues à l'article 62 al. 1 de la Loi sur les routes (LRoutes) prévoient que « lorsque l'exécution des travaux publics ou d'autres motifs d'utilité publique rendent indispensable la suppression ou la modification d'ouvrages existants sur ou dans la voie publique, les frais qui en résultent sont entièrement à la charge du bénéficiaire de permissions ou de concessions », notre commune prendra en charge le coût des travaux d'abaissement, de mise à niveau et de remplacement des couvercles pour un montant estimé, à la fin 2016, à CHF 15'210.- HT.

Par ailleurs, il a été procédé, le 30 janvier, à l'ouverture des soumissions reçues dans les délais impartis suite à l'appel d'offres lancé par la Codha en lien avec les aménagements extérieurs à réaliser sur la parcelle n° 3189 du cadastre communal dans le secteur Jean-Jacques Rigaud.

À l'issue de la séance d'analyse et d'évaluation du 27 février desdites offres par le jury mis en place dans le cadre de la procédure, les futurs travaux d'aménagements ont été adjugés à l'entreprise Sogeca SA.

Enfin, l'installation de chauffage du groupe scolaire de l'école du Belvédère ayant rendu l'âme le 10 février, il a été procédé à son remplacement en urgence durant les dernières vacances scolaires, et ceci pour un montant de l'ordre de CHF 35'000.-.

Concernant l'entretien de nos espaces verts, sachez que l'association KARCh-Ge a été mandatée par le Direction générale de l'agriculture et nature du canton, afin de procéder prochainement à un contrôle des étangs de la région des Trois-Chêne afin de limiter l'extension du triton lobé méridional, espèce considérée comme invasive. Ce contrôle s'étendra bien évidemment au « biotope » situé dans le parc Stagni à proximité du bâtiment sis au n° 130 de la route de Chêne.

De plus, suite à une visite sur place d'un représentant de la DGNP et à la demande de cette dernière, il sera procédé prochainement à un allègement du sapin d'Espagne situé aux abords de l'école du Belvédère, étant encore précisé qu'une expertise confiée à un mandataire externe spécialisé a confirmé l'état sanitaire préoccupant de cet arbre.

SPORTS

Concernant le domaine des Sports, la convention liant les communes des Trois-Chêne au Fonds intercommunal concernant le versement, par ce dernier, d'un montant de CHF 200'000.-, destiné à financer une subvention octroyée au Curling Tivoli société coopérative, en lien avec les coûts de construction de la halle de curling située dans le périmètre du CSSM a été envoyée le 1^{er} courant pour signature, à M. Fernand Savigny, président dudit Fonds intercommunal.

À cet égard, une cédula hypothécaire d'une durée de 10 ans devra être constituée par la société coopérative en faveur de nos trois communes.

Réunis en séance le 1^{er} mars, le Conseil Intercommunal a été saisi d'une version remaniée du projet d'agrandissement des vestiaires situés à proximité du terrain de football A, autour duquel un maximum d'espace devrait être libéré.

Ce projet prévoit désormais également l'installation de vestiaires modulaires.

Le parking situé à proximité devrait être supprimé et remplacé par une boucle dite de « dépose-minute ».

Pour le reste et suite à la fermeture du terrain de football C, des solutions sont à l'étude afin de permettre à des jeunes non-membres de Clubs de s'adonner à la libre pratique du football.

RESSOURCES HUMAINES

Concernant le domaine des ressources humaines, et pour conclure mes communications, sachez que le Conseil administratif a pris acte de la résiliation du contrat de travail de Mme Agnès Paley, secrétaire au sein du service Social communal, ceci à son initiative et avec effet au 30 avril 2017.

4. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

4.1 Commission Territoire

En complément de ce qui a été dit plus tôt au sujet du PLQ « Rigaud-Montagne », M. Le Guern informe le Conseil municipal du fait qu'il a déjà envoyé un courrier à Mme Barde ainsi qu'à M. Stalder, qui avait aussi demandé à être reçu, pour les inviter à la séance de la commission Territoire qui aura lieu le 22 courant. Il les a priés de se concerter afin de faire une présentation commune d'une demi-heure. Par ailleurs, le Président a donné lecture d'une lettre du Département qui indique un délai de 60 jours. En réalité, il y a un délai

de 60 jours pour la modification de zone et un délai de 45 jours pour le PLQ. Comme les délais ne sont pas successifs, c'est le délai de 45 jours qui compte, raison pour laquelle le Conseil municipal est obligé de traiter ce sujet lors de sa prochaine séance.

4.2 Commission Sociale

Mme Sobanek indique que la commission Sociale a reçu des représentants d'une association relativement nouvelle qui s'appelle La Bulle. Il s'agit d'une association de jeunes et de moins jeunes qui aimerait créer dans l'ancienne maison du garde-barrière à Chêne-Bourg un lieu socio-culturel qu'elle gèrerait de façon autonome selon les besoins des habitants. Pour le moment, son programme ne peut pas être communiqué en détail puisque son premier souci est de rénover cette maisonnette qui est inhabitée depuis quinze ans. Elle compte sur le soutien en tout cas moral des communes car le Département serait d'accord de lui donner en usufruit cette maison si les communes soutiennent l'association. Mme Sobanek pense que c'est une initiative qu'il vaut la peine de soutenir, mais aussi d'encadrer un tout petit peu afin qu'elle réponde aux besoins de tout le monde. C'est donc une affaire à suivre. Mme Sobanek en a discuté avec M. Dal Busco, qui lui a dit que sans le soutien des communes, il n'entrerait pas en matière. L'association est en train de chercher des fonds. Elle compte actuellement plus de 70 membres. Ses projets vont d'un atelier de réparation vélos à des événements culturels ou expositions, en passant par des ateliers d'écriture ou de tricot.

5. Propositions du Conseil administratif

5.1. Extension de l'école primaire de Chêne-Bougeries : vote du crédit d'étude et financement de CHF 37'000.- TTC

Le Président passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

M. Locher rappelle que les communes ont l'obligation de mettre à disposition du canton des établissements scolaires pour accueillir les classes du primaire. Au sein du Département de l'instruction publique et du sport, le service de la recherche en éducation (SRED) contacte régulièrement les communes pour les informer des besoins futurs en classes. Lors de la dernière séance avec la commune, qui a eu lieu le 23 mai 2016, les évaluations du SRED ont montré une évolution des besoins en classes. Ainsi, pour le Département, le sud de la commune n'est plus une priorité dans l'immédiat. Toutefois, au vu de la densification projetée au niveau de la zone « Malagnou-Paumière », la commune a demandé de pouvoir intégrer un demi, voire un groupe scolaire complet dans le cadre du futur projet. L'extension de l'école de Conches reste à l'ordre du jour, mais la réalisation du projet se heurte toujours à l'absence d'une décision politique de la part des autorités cantonales. Au nord et au centre, les besoins vont se faire ressentir, raison pour laquelle il a été demandé à la commune d'envisager un nouvel établissement. Fort de ces réflexions, il est apparu qu'il serait possible d'agrandir l'école de Chêne-Bougeries, sans préteriter le cadre du point de vue des utilisateurs. Une avant-étude a été présentée en commission et a débouché sur la présente demande de crédit d'étude d'un montant de CHF 37'000.- afin de pouvoir aller de l'avant avec ce projet pour nos enfants.

Le Président passe la parole à M. Balmer qui a présidé la commission des Bâtiments et Travaux ce jour-là.

M. Balmer indique que la commission, lors de sa séance du 16 janvier 2017, a préavisé favorablement, à l'unanimité, le crédit d'étude, soit par 8 voix pour.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, président de la commission des Finances.

M. Fassbind indique que, neuf jours plus tard, la commission des Finances a également étudié ce projet et l'a aussi préavisé favorablement, à l'unanimité, soit par 9 voix pour.

Le Président ouvre la discussion.

M. Gross relève qu'il y a eu effectivement unanimité dans les deux commissions. Il précise que trois variantes étaient proposées et que l'unanimité portait sur la première variante, à savoir une extension située derrière l'école de Chêne-Bougeries, par rapport aux deux autres variantes qui proposaient une extension située dans le préau, ce qui semblait aux commissaires moins adéquat par rapport à l'ensemble du site actuel. M. Gross invite donc les mandataires qui se pencheront sur le projet à aller de l'avant sur la première variante, qui intéressait l'ensemble des commissaires.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération et procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

EXTENSION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE CHÊNE-BOUGERIES - VOTE DU
CRÉDIT D'ÉTUDE ET FINANCEMENT (CHF 37'000.- TTC)

Vu les articles 30, lettres e) et m) et 31 de la Loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission des Bâtiments et Travaux, lors de leur séance du 16 janvier 2017,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission des Finances, lors de leur séance du 25 janvier 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **20 voix pour, soit à l'unanimité,**

- D'ouvrir au Conseil administratif, un crédit d'investissement et financement d'un montant de CHF 37'000.- TTC, en vue d'une extension de l'école primaire de Chêne-Bougeries ;
- De comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis, de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- D'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de l'étude sur les disponibilités de la trésorerie communale ;

- D'intégrer, en cas de réalisation des travaux relatifs à l'extension de l'école primaire de Chêne-Bougeries, les frais d'étude engagés au crédit d'investissement des travaux qui devra être ouvert par le Conseil municipal et amorti dans le même temps ; étant encore précisé qu'en cas de non-réalisation desdits travaux, le crédit d'étude sera amorti en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique 21.0100.331.00, dès l'année qui suit l'abandon du projet.

5.2. Transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier du montant représentant la valeur comptable de la parcelle et du bâtiment sis au N° 130 de la route de Chêne

Le Président passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

M. Locher rappelle que le Conseil municipal a récemment voté un crédit d'étude de CHF 110'000.- afin d'examiner plus avant la réalisation d'aménagements dans les combles du bâtiment sis au N° 130 de la route de Chêne, afin de valoriser ce bâtiment et d'en augmenter le nombre de locataires. En se penchant attentivement sur l'aspect comptable, il est apparu que ce bâtiment était versé au patrimoine administratif de la commune. Maintenant que son usage locatif a été confirmé par le Conseil municipal, il appartient, pour l'orthodoxie comptable, de transférer cet objet au patrimoine financier, en transitant par le compte des investissements, et cela à hauteur de CHF 1.- pour le bâtiment et de CHF 1.- pour le terrain. Cette écriture comptable s'élève donc à CHF 2.-, mais il s'agit d'une modification qui nécessite l'approbation du Conseil municipal quand bien même cette dernière semble logique.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, président de la commission des Finances.

M. Fassbind indique que la commission des Finances a analysé ce point le 25 janvier 2017. Comme l'a dit M. Locher, le sujet est assez technique et, finalement, cette modification purement comptable ne modifie en rien le patrimoine de la commune. Dès lors, la commission a préavisé favorablement la délibération par 7 voix pour et 1 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Heiniger a été un peu surprise par ce point à l'ordre du jour, qui suscite beaucoup de questions. D'abord, bien évidemment, le bâtiment et la parcelle ne valent pas chacun CHF 1.-. Mme Heiniger rappelle qu'il n'y a pas longtemps, le Conseil municipal avait voté un crédit pour évaluer la valeur des immeubles du patrimoine de la commune. A-t-on une idée de la vraie valeur de ce bâtiment et de cette parcelle ?

M. Locher ne s'est pas penché sur la question, mais il rappelle qu'il existe passablement de valeurs différentes – la valeur comptable, la valeur fiscale, la valeur vénale. Pour ce qui concerne le point à l'ordre du jour, il a été constaté que l'imputation comptable du bâtiment n'était pas correcte. Historiquement, ce bâtiment avait été inscrit au patrimoine administratif et personne n'y avait jamais touché depuis. Il est procédé actuellement à un travail de remise à plat de l'ensemble des comptes, dans le cadre du passage au MCH2, et il a simplement été constaté que ce bâtiment ne devait plus figurer au patrimoine administratif. C'est la seule raison de ce transfert. Il s'agit uniquement d'une écriture comptable.

Mme Heiniger relève que M. Locher a évoqué plusieurs valeurs différentes mais il semble qu'il n'y ait pas d'estimation à ce jour de la valeur de cet immeuble.

M. Locher le confirme.

Mme Heiniger souhaitant savoir s'il s'agit du seul bâtiment locatif qui est dans ce cas de figure, M. Locher ne peut pas assurer sur le siège qu'il n'y en aura pas d'autres. En tous les cas, on ne lui en a pas signalé d'autres.

Mme Heiniger demande ensuite si cet immeuble est destiné à terme à être transféré vers la fondation communale pour le logement.

M. Locher remarque que l'objet soumis au Conseil municipal ce soir ne concerne pas du tout cette question, laquelle sera examinée, le moment venu. Il est clair cependant que l'orientation que le Conseil municipal a donnée dernièrement en suivant la proposition du Conseil administratif, consiste à ce que ce bâtiment soit dévolu à du logement.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération et procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

TRANSFERT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF AU PATRIMOINE
FINANCIER DU MONTANT REPRESENTANT LA VALEUR
COMPTABLE DE LA PARCELLE ET DU BATIMENT SIS AU N^O 130 DE
LA ROUTE DE CHENE

Vu l'exposé des motifs accompagnant la présente délibération,

vu l'affectation de la parcelle et du bâtiment sis au N^O 130 de la route de Chêne à des logements,

vu la nécessité de transférer cette parcelle figurant au patrimoine administratif, au patrimoine financier en raison de cette affectation,

vu le préavis favorable par 7 voix pour et une abstention de la commission des Finances, lors de sa séance du 25 janvier 2017,

vu la Loi sur l'administration des communes (Lac) du 13 avril 1984, et son règlement d'application du 31 octobre 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **20 voix pour, soit à l'unanimité,**

de transférer du patrimoine administratif au patrimoine financier, en transitant par le compte des investissements, le montant de CHF 2.- représentant la valeur comptable de la parcelle et du bâtiment sis au N^O 130 de la route de Chêne.

5.3. Plan Directeur Communal : vote du crédit d'investissement et financement de CHF 150'000.- TTC.

Le Président passe la parole à M. Karr, conseiller administratif.

M. Karr n'a pas grand-chose à ajouter à l'exposé des motifs fort complet que les conseillers municipaux ont reçu, si ce n'est que, même si la commune disposait d'un plan directeur communal en force, il faudrait aujourd'hui l'adapter au plan directeur cantonal 2030 adopté l'année dernière, respectivement aux conclusions du grand projet Chêne-Bourg - Chêne-Bougeries et à la future révision du plan directeur cantonal actuellement en enquête publique. C'est donc l'occasion de s'articuler autour de ces travaux pour produire un document qui sera moins coûteux que le plan directeur communal voté le 15 décembre 2011, puisque le montant proposé ce soir représente une fraction du montant qui avait été engagé à l'époque. Ce qu'il est possible de réutiliser en termes de constats le sera, mais la dynamique, les projets et le cadre légal ayant passablement changé, une adaptation est nécessaire. Une présentation du processus a été faite en commission et M. Karr reste à disposition pour toute question.

Le Président passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

M. Locher n'a rien de particulier à ajouter. Sur le plan des finances, la commission concernée a préavisé favorablement et à l'unanimité la délibération proposée – M. Locher a d'ailleurs vivement encouragé les commissaires dans ce sens.

Le Président passe la parole à M. Le Guern, président de la commission Territoire.

M. Le Guern indique que la commission Territoire a étudié ce sujet le 30 janvier dernier. Elle a eu une présentation du mandataire Urbaplan, qui connaissait déjà le sujet et qui lui a exposé le phasage de l'étude ainsi que les éléments nouveaux qui doivent être apportés au plan directeur communal que la commune doit fournir, tel notamment un concept énergétique. Le mandataire a donc exposé l'ensemble des étapes et notamment le fait qu'un comité de pilotage serait mis en place pour suivre le projet. Les commissaires ont proposé qu'un membre de chaque parti fasse partie de ce comité de pilotage. Le vote de la commission a été positif à l'unanimité.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, président de la commission des Finances.

M. Fassbind n'a rien à ajouter à l'intervention de M. Locher.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président donne lecture de la délibération et procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

PLAN DIRECTEUR COMMUNAL : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT DE CHF 150'000.- TTC.

Vu les articles 30, lettres e) et m) et 31, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission du Territoire, lors de sa séance du 30 janvier 2017,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission des Finances, lors de la séance du 7 février 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **20 voix pour, soit à l'unanimité,**

- D'ouvrir au Conseil administratif, un crédit d'investissement de CHF 150'000.- pour l'élaboration d'une nouvelle version du Plan Directeur Communal (PDCOM) de la ville de Chêne-Bougeries ;
- De comptabiliser la dépense indiquée, dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- D'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement dudit plan sur les disponibilités de la trésorerie communale ;
- D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 79.0000.331.00 « Amortissement ordinaire du patrimoine administratif »; de 2018 à 2022.

5.4. Versement d'une contribution au FIDU destinée au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements : vote du crédit d'investissement et financement de CHF 731'600.- TTC

Le Président passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

M. Locher relève que les conseillers municipaux ont reçu un exposé des motifs extrêmement complet. Lors de la séance du Conseil municipal du 19 janvier, il avait apporté des commentaires qui, à leur relecture, lui semblent extrêmement complets également (cf. Folios 6380 et 6381 du procès-verbal). La seule remarque générale qu'il aurait à faire consiste à rappeler au Conseil municipal le but de la loi sur le Fonds Intercommunal de Développement Urbain qui a été votée au mois de mars dernier par le Grand Conseil. Le but de cette loi consiste à soutenir financièrement les communes en vue de la construction d'infrastructures publiques rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements. À ce titre, les communes sont amenées à financer ce fonds selon un système péréquatif prédéterminé. Pour cette année, la commune de Chêne-Bougeries est amenée à contribuer à hauteur de CHF 731'600.- TTC. Chaque année, le montant variera en fonction de la réalisation de logements et des amortissements des infrastructures réalisées.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, président de la commission des Finances.

M. Fassbind signale que la commission des Finances a analysé cet objet lors de sa séance du 7 février. Au fur et à mesure de la discussion, les commissaires se sont rendu compte qu'il s'agissait d'un système de financement assez particulier dans le sens où une subvention d'investissement devra désormais être consentie chaque année et que les amortissements y afférents seront comptabilisés ultérieurement. Dès lors, ce processus aura très peu d'influence à court terme sur les finances communales, mais son impact sera en revanche très important d'ici une quinzaine d'années. La commission a l'impression que ce système a été mis en place pour être indolore à court terme, mais qu'il va prendre une ampleur importante par la suite. Etant consciente de cela mais aussi du fait qu'il s'agit de mettre en œuvre une loi cantonale, la commission a préavisé favorablement cet objet par 4 voix pour et 2 abstentions

Le Président ouvre la discussion.

M. Le Guern relève qu'il y a effectivement, d'un côté, une somme que la commune doit payer et qui est investie et, de l'autre côté, des recettes. Il a demandé lors de la dernière séance de la commission des Finances quelles étaient les prévisions de recettes. Il lui a été répondu qu'il était impossible de savoir exactement à combien ces dernières se monteraient. Il lui semble cependant qu'on connaît à peu près le nombre de nouveaux logements qui sont construits sur Chêne-Bougeries et que, si on ne sait pas exactement à quelle date ils entrent en service – c'est l'office cantonal des statistiques qui donnera le chiffre, pour calculer le retour de subvention –, on peut quand même élaborer un budget. Il lui semble que pour les prochaines années au moins, la commune va se retrouver avec un montant de subvention à peu près équivalent à ce qui va être versé – peut-être inférieur mais quand même non négligeable.

M. Le Guern attire ensuite l'attention du Conseil municipal sur le fait que les dépenses sont faites sous forme d'investissement, c'est-à-dire que seul un trentième du montant global de ce que la commune versera chaque année apparaîtra dans les charges de fonctionnement ; la somme sera incrémentée d'un trentième tous les ans. Mais les subventions, elles, vont arriver directement dans le compte de résultat. Elles vont donc encore augmenter de façon artificielle les recettes de la commune au cours des premières années. Dès lors, il serait fort judicieux d'éviter de les consommer dans de la gestion courante et, au contraire, de les affecter à de l'investissement, pour équilibrer le problème qui va se poser entre versement de la subvention investie et récupération d'une subvention au compte de résultat.

Mme Sobanek précise que le FIDU a été créé pour aider des communes qui n'ont pas une capacité financière forte à assumer les frais d'infrastructures qui découlent de la construction des logements que le canton demande aux communes de construire. Elle pense notamment aux communes qui sont concernées par le projet des Cherpines. Le calcul de la contribution au FIDU est extrêmement complexe parce qu'il tient compte de la capacité financière de la commune en question, de la construction des logements et de l'effort que font d'autres communes pour le logement. Il faut donc attendre ce que le Département dira à Chêne-Bougeries à ce sujet. Mais Mme Sobanek peut dire qu'en principe, si la commune perçoit un soutien de la part du FIDU, seules les recettes fiscales, et non pas les contributions du FIDU entrent en ligne de compte dans le calcul de la capacité financière communale, sans quoi ce mécanisme serait contre-productif. Par contre, il faudra suivre attentivement ce qui a été soulevé en commission des Finances, à savoir que le montant versé par la commune correspond à un investissement et que les amortissements se font sur une longue durée et risquent de se cumuler. Mme Sobanek pense qu'il n'y a pas de problème pour Chêne-Bougeries, dont la situation financière est saine, mais c'est un processus qui peut se révéler extrêmement pernicieux à la longue. Cependant, dans le cas présent, elle croit que le

Conseil municipal n'a rien d'autre à faire que de voter favorablement la délibération proposée.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération et procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION AU FIDU DESTINEE AU
SUBVENTIONNEMENT DES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES
COMMUNALES RENDUES NECESSAIRES POUR L'ACCUEIL DE
NOUVEAUX LOGEMENTS : CREDIT D'INVESTISSEMENT ET
FINANCEMENT (CHF 731'600.- TTC)

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements, afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton,

considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type,

vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer, ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises, afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements,

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds,

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens,

vu le souhait ressortant du groupe de travail, de créer un Fonds Intercommunal pour le Développement Urbain (FIDU),

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public, dont sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'Association des communes genevoises – ACG, parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie - DALE) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes,

attendu que les attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales, ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas couverts par d'autres mécanismes de financement,

vu que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements,

considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de CHF 2 millions du canton et d'une contribution annuelle de CHF 23 millions des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales, ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de CHF 7 millions,

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements,

vu que la Loi sur le Fonds Intercommunal pour le Développement Urbain, ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015,

vu que la Loi sur le Fonds Intercommunal pour le Développement Urbain, ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 2017,

vu le préavis favorable émis par 4 voix pour et 2 abstentions, par la commission des Finances, lors de la séance du 7 février 2017,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la Loi sur le Fonds Intercommunal pour le Développement Urbain (FIDU),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **20 voix pour, soit à l'unanimité,**

- D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 731'600.- TTC pour le versement d'une contribution au Fonds Intercommunal pour le Développement Urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
- De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 08.562), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 08.162 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
- D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 08.331 dès 2018.

- D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné.

6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

6.1 Question écrite de M. Bauduccio relative à la mobilité douce

Avant de donner lecture de sa question écrite, M. Bauduccio remercie Mme le Maire qui, dans ses communications, a déjà répondu en partie aux deux points que cette dernière soulève.

Suite à l'augmentation constante du trafic sur les transversales routières de la commune et aux recommandations de la Cour des comptes parues dans la Tribune de Genève du 8 mars 2017 appuyant les faits que le Département des transports devrait se doter de critères plus clairs pour fixer des priorités dans le domaine de la mobilité douce et des aménagements réalisés.

En vertu de l'initiative 144 pour la mobilité douce adoptée par la population genevoise et les motions communales en cours de traitement, quelles décisions ont été prises en adéquation avec le Canton jusqu'à maintenant, en ce qui concerne notre commune, notamment avec les voies cantonales ?

Quelles perspectives le Conseil administratif prévoit-il de mettre en place afin d'accroître la sécurité des usagers de la mobilité douce ?

6.2 Commission Petite enfance et Jeunesse

M. Favarger aurait peut-être dû intervenir sous le point « Communications des commissions » de l'ordre du jour, parce que ses questions concernent la commission Petite Enfance et Jeunesse. La commission s'était positionnée dans l'idée de signer avec Pop e Poppa un contrat d'une année et d'examiner ensuite l'évolution de la situation, pour éventuellement envisager une municipalisation. Apparemment, le contrat a été signé pour cinq ans. M. Favarger demande si c'est bien le cas. Par ailleurs, il souhaite que la commission obtienne des indications très précises sur ce que va coûter à la commune ce contrat, en rapport avec ce que pourrait lui coûter, dans l'hypothèse d'une municipalisation, les salaires de nouveaux employés communaux. Enfin, que s'est-il passé pour que la commission n'ait pas été entendue en ce qui concerne la proposition de ne signer le contrat que pour une année ?

Mme Garcia Bedetti souligne qu'il n'a jamais été question de signer un contrat d'une année. Il a toujours été dit que ce dernier porterait sur plusieurs années et que le point serait fait au bout d'une année et qu'elle-même rencontrerait plusieurs fois par année cette société à propos d'éventuels problèmes qui pourraient se poser. Pour ce qui est des coûts, elle a répondu par écrit à la question de M. Favarger lors de la dernière séance du Conseil municipal, dans ses communications. M. Favarger dispose donc de tous les chiffres relatifs à Pop e Poppa. Les coûts d'une municipalisation seraient quant à eux difficiles à évaluer. Il faut savoir que tout employé communal travaillant à 100% coûte au minimum CHF 100'000.- par année, étant précisé en outre qu'il n'est pas si simple de trouver du personnel très qualifié dans le domaine.

6.3 Pop e Poppa

A propos de Pop e Poppa toujours, Mme Nicolas demande si un bilan sera établi dans une année, au vu des difficultés qui se présentent aujourd'hui.

Mme Garcia Bedetti rappelle, comme mentionné en début de séance par le Président, que les discussions entre Pop e Poppa et les employés ont permis de régler les difficultés, qui étaient visiblement dues à des malentendus. Elle imagine que Mme Buchs aurait alerté encore une fois Pop e Poppa et le Conseil municipal s'il y avait encore des problèmes. La commune est bien sûr en contact avec cette société comme avec le personnel de la crèche et pour le moment, il n'y a pas de soucis particuliers. Sur le fond, Mme Garcia Bedetti pense qu'en l'absence de plaintes, le bilan est bon. En effet, et d'une manière générale, quand les choses ne vont pas bien, la commune est tout de suite alertée, mais quand tout va bien, elle n'a jamais de retour.

Mme Nicolas trouve étrange d'engager une société sans faire de bilan par la suite.

Mme Garcia Bedetti répète qu'elle rencontrera la société plusieurs fois par année. Elle peut dire qu'actuellement, cela fonctionne bien, la commune n'a pas reçu de plaintes de la part des parents, sachant que l'essentiel est que les enfants soient bien encadrés, ce qui est le cas. Elle a rencontré d'ailleurs récemment M. Fredon qui s'occupe de l'éveil musical et qui est ravi. Il se rend deux fois par semaine dans cette crèche. Tout le monde a l'air ravi, tant les enfants que les parents et les éducatrices. Pour le moment, il n'y a vraiment aucun problème, et s'il devait y avoir un problème, une solution sera trouvée. Bien sûr, il est possible de dresser un bilan, qui confirmera en l'occurrence que les choses vont bien, que les enfants sont bien encadrés et que les parents sont satisfaits.

6.4 Rencontre avec les associations

Mme Sobanek suppose que Mme le Maire a parlé, dans ses communications, de la réception des associations à la salle communale samedi dernier. Elle tient à remercier le personnel pour le travail de préparation, qu'elle a trouvé excellent et qu'elle a beaucoup apprécié. Elle souhaiterait que la commission Sociale fasse un bilan de cette journée et émette peut-être des suggestions pour une prochaine édition, ceci en présence de Mme Jimenez. Comme chacun le sait, les conseillers municipaux n'ont pas le droit de parler au personnel de la commune. Les responsables de l'action sociale n'ont pas le droit de venir en commission. Mme Sobanek réitère néanmoins son souhait que Mme Jimenez assiste, en présence de Mme le Maire, à une séance de la commission pour parler de la rencontre avec les associations et de la manière dont la prochaine édition pourrait être organisée.

6.5 Chemin du Pont-de-Ville

La question de M. Gross était initialement réservée à la commission des Bâtiments et Travaux. La dernière séance de cette commission ayant été annulée, M. Gross profite de l'occasion ce soir pour poser sa question. Il a été abordé par des voisins et riverains du chemin du Pont-de-Ville qui, dès qu'il pleut, ne peuvent plus emprunter le chemin qui relie le pont de Ville à l'arrêt de tram « Place Favre » car il devient boueux et impraticable, que ce soit avec une poussette, en chaise roulante ou autre. Il a répondu – et qu'on l'arrête s'il fait erreur –, que le chemin est une voie cantonale puisqu'il est situé à proximité immédiate des rives de la Seymaz et que, par conséquent, ce n'est pas à la commune de s'en occuper, mais qu'il

relayerait l'information et demanderait au Conseil administratif de contacter le Département en charge pour rendre ce chemin à nouveau praticable dès que possible.

M. Locher remercie M. Gross d'avoir relayé cette information. Qui que ce soit qui est censé s'occuper de ce chemin, sera interpellé. M. Locher ajoute que la commune peut ne pas être au courant de problématiques comme celle-là. Si les conseillers municipaux en ont connaissance, qu'ils n'hésitent pas à en informer M. Locher même en dehors d'une séance de Conseil municipal ou de commission.

6.6 Site Internet communal

La remarque de Mme Armand concerne le site Internet de la commune. Certaines coordonnées des associations communales ne sont pas à jour, notamment pour ce qui concerne l'association du Groupe Montagne, dont l'ancien président est décédé depuis plusieurs années mais toujours mentionné en tant que tel sur le site de la commune. Une vérification serait utile pour s'assurer que les références sont correctes, afin que les associations communales puissent être jointes facilement par les communiens. Par ailleurs, sous l'onglet « Découvrir », un lien mène à un plan Google de Chêne-Bougeries dont les limites communales sont fausses : la commune s'arrête au ch. Jules-Cougnard, le plan n'inclut pas le chemin de la Chevillarde ni le site de la nouvelle école de commerce de Frontenex.

6.7 Seymaz

M. Bauduccio profite de l'intervention de M. Gross pour signaler que les abords de la Seymaz sont remplis de déchets en tous genres – plastiques, canettes, papiers gras. Il serait bon de s'occuper aussi de cet aspect.

6.8 Passage en bois dans le secteur du chemin du Pont-de-Ville

Mme Sobanek revient également sur l'intervention de M. Gross. Il y a, en continuité du cheminement que ce dernier a mentionné, un petit passage en bois qui est très glissant par temps de pluie et dont l'entretien incombe à la commune. Il serait judicieux que les services communaux entreprennent quelque chose afin de remédier à cette situation. De plus – elle a oublié de le dire lors de la dernière séance du Conseil municipal –, quand on vient de ce passage en bois et qu'on va vers le passage goudronné, il existe un rebord d'environ 5 cm extrêmement « traître ». Une dame âgée, qui y est tombée, lui a dit que la commune avait bien de la chance qu'elle ne se retourne pas contre cette dernière. Il faudrait peut-être enlever cette marche. C'est un véritable guet-apens, qui est encore plus dangereux le soir puisque l'endroit n'est pas éclairé.

6.9 Suppression de l'arrêt « Chêne-Bougeries »

Concernant la communication de Mme le Maire sur la suppression de l'arrêt « Chêne-Bougeries », Mme Sobanek relève que les personnes concernées ont de la peine à écrire au Département, mais que, du 11 décembre jusqu'au 30 décembre environ, elle a elle-même été quasiment quotidiennement interpellée par des gens qui pensaient, parce qu'elle siège au Conseil municipal, qu'elle avait une baguette magique pour faire revenir cet arrêt. Le trajet pour rejoindre l'arrêt « Place Favre » est d'autant plus difficile qu'il faut longer le chemin de la Fontaine qui, la nuit, n'est pas éclairé et où il n'existe pas de trottoir. Et si l'on a la malchance d'avoir un problème quelconque de mobilité, il est quasiment impossible de

cheminer avec une aide de mobilité entre les voitures devant le petit magasin, puis d'emprunter le trottoir extrêmement étroit pour arriver à l'arrêt « Place Favre ». Enfin, Mme Sobanek a calculé qu'elle mettait huit minutes pour rejoindre cet arrêt et dix minutes pour rejoindre l'arrêt « Grange-Falquet ». Elle est quelqu'un d'encore alerte. Une personne qui marche moins vite mettra pour le moins dix ou douze minutes pour rejoindre un arrêt. La vitesse du tram a peut-être augmenté, mais il ne sert à rien de gagner deux minutes sur un trajet si, pour aller jusqu'au tram, il faut dix ou douze minutes de plus.

6.10 Village de Chêne-Bougeries

Mme Sobanek relaie à l'attention de M. Karr une question qui lui a été posée par des habitants qui se baladent dans le village, lequel devient terrible à voir. Elle remercie M. Karr d'avoir prévu des décorations. Ces dernières ne vont cependant pas consoler ces personnes, qui voudraient savoir quand vont débiter les travaux de rénovation.

6.11 Disparition des bistrots

En préambule à sa question, Mme Sobanek précise qu'elle ne sait pas si c'est le Conseil administratif ou le Conseil municipal qui est compétent en la matière. Le bail d'un des derniers petits bistrots de Chêne-Bougeries s'arrête à la fin du mois d'avril. Ce bistrot fermera en fait à la fin mars car il faut tout ranger. Mme Sobanek sait qu'en ville de Genève, en cas de cession du bail d'un commerce, il faut a priori qu'un commerce semblable s'installe dans les locaux, notamment pour ce qui concerne les bistrots afin de ne pas avoir à terme un désert. Pour mémoire, dans le village de Chêne-Bougeries, un café a fermé à cause d'un incendie. Le café de la Fontaine a également fermé, et maintenant c'est au café de la Seymaz de fermer. Il ne reste qu'un seul bistrot dans le secteur du village – Mme Sobanek doit avouer qu'elle n'y a jamais été. Il serait sympathique de garder sur la commune un café où les gens puissent encore boire un apéro ou se rencontrer. Existe-t-il à Chêne-Bougeries l'obligation de garder le même type de commerce quand un bail arrive à échéance ? Subsidiairement, le Conseil administratif est-il intervenu pour qu'un bistrot soit maintenu dans les locaux du café de la Seymaz ?

M. Karr relève que la situation est encore pire que celle mentionnée par Mme Sobanek, qui a oublié de parler du Relais, à Grange-Canal, et d'un autre restaurant à proximité qui servait des mets biologiques. Concernant la pérennité des affectations, la commune de Chêne-Bougeries n'a pas de plan d'utilisation des sols. En ville de Genève, il existe un tel plan qui prévoit notamment une certaine pérennité des affectations, laquelle est favorisée par la politique du Conseil administratif de la ville de Genève notamment grâce à sa propriété du sol, mais aussi par le biais de la Gérance immobilière municipale qui est propriétaire d'un certain nombre de locaux commerciaux. La commune de Chêne-Bougeries ne dispose pas d'un tel dispositif légal et elle n'a pas forcément la propriété du sol. Concernant néanmoins le café de la Fontaine, le Conseil administratif a la volonté de renouveler la précédente activité – qui ne sera malheureusement jamais la même qu'avec Germaine. À cet égard, M. Karr cite un article de *La Tribune de Genève* dans lequel Germaine disait qu'elle aurait pu remettre son café plusieurs fois, mais qu'elle n'était ni une voleuse ni une menteuse, qu'il ne valait pas la peine de reprendre son établissement parce que les bistrots ne marchent plus. C'est donc une activité difficile à maintenir. Il faudrait qu'un plan d'utilisation des sols fixe l'affectation pérenne souhaitée par la commune. M. Karr n'avait pas connaissance de la fin du bail du café de la Seymaz. Il sait par contre que la commune a déjà eu deux manifestations d'intérêt pour un futur café de la Fontaine.

M. Karr répond ensuite à la question précédente de Mme Sobanek concernant le début des travaux de rénovation du village. Il a mentionné dans ses communications qu'à l'horizon de la fin du printemps, un crédit serait déposé au Conseil municipal pour les bâtiments situés aux N^{os} 27, 25, 23 et 21 de la rue de Chêne-Bougeries, sur la base d'un devis général, d'une part, et pour l'espace public intérieur, d'autre part. Dès lors, à l'horizon de l'été, le financement pourrait déjà être en force. Mais le Conseil administratif a appris à être prudent avec le village. Tous les préavis pour l'autorisation de construire sont positifs. L'autorisation devrait donc être délivrée de façon imminente. Il y aura ensuite un délai de recours de 30 jours.

Pour pouvoir répondre aux personnes qui s'inquiètent, Mme Sobanek souhaite savoir quand commenceront les travaux, une fois le crédit voté, dans le meilleur des cas.

M. Karr répond qu'une fois le crédit en force, il faut compter trois ou quatre mois pour que le chantier puisse être mis en place. Des plans d'exécution devront être établis. Il ne faut pas oublier non plus qu'une procédure de marchés publics devra être lancée. Pour la conception des plans en vue de la demande d'autorisation de construire, les montants étaient inférieurs aux seuils, mais il faudra passer par une procédure de marchés publics pour l'attribution des travaux en tant que tels. Il semblerait délicat de lancer cette procédure avant d'avoir obtenu le crédit du Conseil municipal, dans la mesure où cela forcerait la main de ce dernier. Mais si le sentiment d'urgence est tel que le Conseil municipal estime lors de sa prochaine séance, par le biais d'une motion, qu'il convient de lancer cette procédure sans que le Conseil administratif dispose du crédit nécessaire, il est possible de le faire sous réserve de la délivrance dudit crédit. Ce serait une manière d'accélérer de quelques mois cette affaire.

Mme Lambert rebondit sur la question du village. La commune attend la délivrance des autorisations pour le chantier A. Dans l'intervalle, il serait peut-être bon d'avancer sur les autres chantiers, qui se trouvent dans une phase de réflexion qui n'est pas conditionnée à des questions administratives.

M. Karr informe Mme Lambert qu'il a eu une séance avec M. Casoni cet après-midi-même après leur cours sur les marchés publics. Il ressort de cette séance spéciale sur le village qu'aujourd'hui, le maximum est fait avec les mandataires pour avancer sur les différents éléments. M. Karr n'a pas les ressources en personnel pour avancer plus vite sur les chantiers B et C.

Mme Lambert relève que cela n'empêche peut-être pas M. Karr de tenir le Conseil municipal informé de ses réflexions.

Ce à quoi M. Karr réplique que ses réflexions n'ont aucun secret pour le Conseil municipal.

6.12 Villa sise au N° 6, chemin du Villaret

M. Favarger observe que le sujet risque de nouveau de coûter à la commune la somme astronomique de CHF 2.-, s'il devait déboucher sur une situation identique que celle traitée au point 5.2 de l'ordre du jour. Il s'agit de la villa sise au N° 6, chemin du Villaret, devant laquelle il passe à pied chaque fois qu'il vient au Conseil municipal et qui lui semble abandonnée, malgré le fait que le jardin, qui était presque devenu une jungle, a été tout récemment entretenu. La commune a-t-elle un projet pour cette villa qui, sauf erreur, lui appartient ? Il y a des trous dans le toit, des planches sont clouées sur la porte d'entrée pour

éviter les « squatteurs ». M. Favarger rappelle que la villa voisine, qui était aussi fortement dégradée, a finalement été démolie, ce qui a permis de réaliser le parc du Villaret.

M. Locher indique qu'une pré-étude concernant l'affectation de ce bâtiment est en cours. Les conclusions de cette dernière seront présentées en temps voulu à la commission concernée pour discuter de l'avenir de ce bâtiment.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h25.

Le Secrétaire
du Conseil municipal
F. GROSS

Le Président
du Conseil municipal
F. BORDA D'ÁGUA